

BURUNDI



Faits marquants

- Le HCR a aidé quelque 4 800 réfugiés, dont 3 600 réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (RDC) et 1 000 de la République-Unie de Tanzanie (Tanzanie) à regagner leur pays. Tous les réfugiés âgés de 16 ans et plus ont reçu des cartes nationales d'identité.
- Près de 30 000 réfugiés et quelque 12 000 demandeurs d'asile originaires de la RDC voisine ont bénéficié de la protection et de l'assistance du HCR. Une aide a également été prodiguée à 400 réfugiés et 500 demandeurs d'asile originaires d'autres pays.
- Le Haut Commissariat a joué un rôle de premier plan dans la réintégration de 100 000 Burundais rapatriés

entre 2008 et 2010. Il a également installé 12 000 abris au bénéfice de quelque 60 000 rapatriés.

- L'Office National pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides (ONPRA) a distribué quelque 6 700 cartes d'identité de réfugié et délivré des permis de séjour temporaires aux demandeurs d'asile.
- Le HCR a aidé la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB) à résoudre environ 2 600 des 7 600 nouveaux litiges fonciers enregistrés dans les trois zones de retour principales.
- Près de 200 personnes ont bénéficié d'une demande de réinstallation en 2010 et quelque 130 sont parties s'établir au Canada, en Suède, en Norvège et aux États-Unis.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	RDC	29 000	29 000	51	58
	Pays divers	410	410	53	53
Demandeurs d'asile	RDC	11 600	11 600	53	55
	Rwanda	460	460	48	47
	Pays divers	40	40	45	39
Déplacés internes	Burundi	157 200	1 100	-	-
Apatrides	Omanais (apatrides)	1 100	-	48	50
Réfugiés rapatriés ¹	RDC	3 600	3 600	52	58
	Tanzanie	1 000	1 000	52	58
	Pays divers	100	100	52	58
Total		204 510	47 310		

¹ La ventilation démographique concerne l'ensemble des réfugiés burundais rapatriés, soit 4 700 personnes.

| Environnement opérationnel |

Le processus électoral burundais a rencontré son premier obstacle en mai, lorsque 13 partis d'opposition ont contesté le résultat des élections communales et se sont retirés de la course. Le reste de la campagne a été dominé par le parti principal, dirigé par le président sortant. La période post-électorale a été marquée par des affrontements entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition, ainsi que par des rumeurs récurrentes au sujet de la formation d'un nouveau mouvement rebelle, basé dans la RDC voisine. Les organisations de défense des droits de l'homme et les médias ont également fait état d'arrestations arbitraires, de tortures et d'exécutions extrajudiciaires.

Les menaces de certains groupes terroristes, concernant des attentats au Burundi, ont accru les préoccupations au sujet de la sécurité. Cependant, ni les réfugiés ni les rapatriés n'ont été la cible de violences même si les litiges fonciers ont parfois été une cause d'insécurité pour certains rapatriés. Les mesures prises par le Gouvernement pour remédier à ces problèmes et pour décentraliser la gestion des terrains ont abouti à un projet de loi foncière, aujourd'hui soumis à l'examen du Parlement.

La situation économique est toujours très précaire et la hausse incessante des prix a engendré un malaise social. L'insécurité alimentaire est un problème majeur, car les deux tiers de la population vivent sous le seuil de pauvreté. Onze des 17 provinces du pays ont souffert de pénuries alimentaires depuis le début de l'année 2010.

| Réalisations et impact |

● Objectifs et cibles prioritaires

En 2010, le HCR avait essentiellement pour objectif de faciliter la réintégration d'environ 100 000 Burundais ayant regagné le pays de leur plein gré entre 2008 et 2010. À cet effet, le Haut Commissariat entendait fournir des abris aux rapatriés et appuyer les efforts destinés à arbitrer et à résoudre les litiges fonciers. Les autres objectifs importants consistaient à promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais, à renforcer la capacité des organes gouvernementaux chargés de la protection des réfugiés, des rapatriés et des autres personnes relevant de la

compétence du HCR, et à offrir une aide matérielle aux réfugiés tout en les aidant à accroître leur autosuffisance.

Environnement de protection favorable

- Avec l'appui du HCR, le Gouvernement a créé l'Office National de Protection des Réfugiés et des Apatrides (ONPRA). L'ONPRA, qui est une nouvelle structure, aura besoin de l'assistance d'experts pour satisfaire aux normes de protection internationale.
- En 2010, quelque 4 600 demandeurs d'asile ont bénéficié d'une procédure de détermination de leur statut, ce qui a permis de régulariser à la fois le statut des nouveaux arrivants et les cas mis en évidence lors de l'opération de vérification entreprise en avril 2010. Le nombre de nouveaux réfugiés et demandeurs d'asile a augmenté de 15 pour cent au cours de l'année.
- Le principe de non-refoulement a été globalement respecté et l'espace d'asile préservé au Burundi. Quelque 6 700 cartes d'identité de réfugié ont été produites, l'État burundais assurant leur délivrance par l'intermédiaire de l'ONPRA.

Procédures de protection équitables

- Le HCR a appuyé l'enregistrement de tous les réfugiés congolais arrivant de régions touchées par des conflits. Cet afflux incessant a entraîné une hausse de 15 pour cent de la population réfugiée au Burundi et les dossiers en souffrance se sont accumulés. Au cours de l'année 2010, quelque 1 100 dossiers représentant 5 200 demandeurs d'asile ont été traités et 26 appels examinés.
- La formation dispensée aux agents chargés de la détermination du statut a inclus un cours sur l'asile organisé par le Commissariat général belge aux réfugiés et apatrides. Une opération d'enregistrement menée auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile urbains a fait apparaître des augmentations respectives de 56 et de 90 pour cent. L'enregistrement a été suivi de la délivrance de pièces d'identité, notamment pour les réfugiés transférés de la zone urbaine au camp.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Le HCR a noué un partenariat avec le Comité international de secours afin de lancer un programme de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les trois camps de réfugiés. Ce projet est destiné à favoriser une connaissance plus approfondie de la problématique chez les partenaires qui interviennent dans ce domaine, à améliorer le signalement, à renforcer la coordination entre les services de protection et les services communautaires, à assurer l'enregistrement systématique des affaires dans la base de données et à suivre les mesures prises par la police à l'encontre des délinquants. Une permanence a été construite dans chacun des trois camps.

Des rapatriés burundais en provenance de RDC arrivent au centre de transit de Mutumbuzi, à Bujumbura.



Besoins et services essentiels

- Tous les enfants réfugiés accueillis dans des camps ont eu accès à l'enseignement primaire gratuit et près de 80 pour cent des enfants en âge d'aller à l'école ont été scolarisés. Cinquante-neuf bourses DAFI ont été accordées. Des écoles maternelles, primaires et secondaires ont été ouvertes dans le nouveau camp de Bwagiriza, où 47 pour cent des élèves étaient des filles. En veillant à ce qu'au moins dix pour cent des places disponibles en maternelle soient offertes à des enfants burundais, le HCR a cherché à améliorer la coexistence entre les résidents des camps et les membres des communautés voisines. Près de 6 800 élèves ont été inscrits et tous ont reçu des fournitures scolaires.
- Tous les enfants rapatriés ont eu accès à l'enseignement primaire gratuit et tous les élèves du secondaire ont bénéficié d'une aide pendant les deux années qui ont suivi leur retour. Des salles de classe supplémentaires ont été construites dans trois écoles secondaires, situées dans les principales zones de retour au sud du pays. Sur les 59 bourses DAFI attribuées en 2010 pour faciliter des études supérieures dans diverses disciplines, 53 ont été accordées à des étudiants rapatriés (38 garçons et 15 filles). Quelque 150 professeurs ont été formés à l'enseignement du français et du kirundi comme langues étrangères, au bénéfice de 770 élèves dont 351 filles. Quelque 860 réfugiés urbains ont été scolarisés dans le cycle primaire et secondaire ; parallèlement, deux centres, l'un de formation professionnelle, l'autre d'alphabétisation, ont reçu un appui.
- Deux villages ruraux intégrés ont été construits, ce qui porte à huit le nombre total de villages de ce type construits depuis 2008. Le HCR a remis 800 lettres à des habitants pour certifier que ceux-ci étaient bien propriétaires de leur logement et leur permettre d'entreprendre les longues démarches nécessaires à l'obtention d'un titre foncier.
- Dans les camps, quelque 650 maisons ont été construites et 370 latrines, 85 douches et 21 salles de classe remises à neuf. Une permanence a également été construite dans chaque camp à l'intention des femmes. Au camp de Gasorwe, le volume d'eau disponible en moyenne est passé à 16 litres par personne et par jour suite à l'installation d'une pompe.
- Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ont pu bénéficier d'une assistance médicale. Une campagne sur la prévention du VIH et du sida a été entreprise en collaboration avec des partenaires. Des services de dépistage gratuits ont été proposés et 30 éducateurs sanitaires formés. Quelque 250 femmes enceintes ont bénéficié d'un test gratuit et les femmes séropositives ont reçu une aide médicale.

Autogestion et participation communautaires

- En 2010, une évaluation participative a été organisée dans l'ensemble des camps de réfugiés et des zones de retour, en étroite collaboration avec les partenaires. Les conclusions de l'évaluation ont été prises en compte dans le plan d'opération et des activités visant à mobiliser les réfugiés et à renforcer leur implication dans les affaires communautaires ont été entreprises. Le HCR a aidé son homologue gouvernemental à organiser l'élection des

membres des comités et sous-comités de réfugiés dans tous les camps. Les comités ont reçu une formation, afin d'être en mesure de promouvoir la participation des réfugiés à la gestion des camps.

Solutions durables

- Malgré une campagne d'information massive et une augmentation des allocations en espèces, les Burundais réfugiés en Tanzanie n'ont pas été très nombreux à rentrer. À la fin de l'année 2010, un millier de réfugiés seulement, sur les 10 000 prévus, avaient choisi de regagner leur pays. Un plan d'urgence a été mis sur pied afin de parer à l'éventuel retour des plus de 37 000 réfugiés burundais accueillis au camp de Mtabila en Tanzanie.
- Quelque 3 640 Burundais sont rentrés de RDC et près de 1 100 réfugiés congolais ont regagné la RDC de leur plein gré en 2010. Plus de 2 000 cartes nationales d'identité ont été remises aux rapatriés âgés de 16 ans et plus afin de faciliter la libre circulation et l'exercice d'autres droits.
- Le HCR a résolu des conflits et des incidents de protection enregistrés à l'occasion d'activités de suivi des rapatriés et offert une aide juridique à quelque 570 personnes. Plus de la moitié des rapatriés placés en détention, qui étaient près de 60, ont été libérés. La CNTB (commission des terres) a décentralisé et renforcé sa présence sur le terrain, enregistrant quelque 7 550 nouveaux litiges fonciers (sur un total cumulé de près de 13 600) et en réglant près de 2 600. Quarante-quatre séances de formation sur la gestion des conflits et certains problèmes juridiques ont été organisées à l'intention de plus d'un millier de chefs de communautés et d'administrateurs communaux.

Relations extérieures

- En 2010, le HCR a collecté des fonds auprès d'ECHO, du ministère du Développement international (DFID) et des Gouvernements allemand, belge et japonais, par l'intermédiaire de ses activités sur le terrain. Ces contributions représentent 60 pour cent du budget opérationnel du HCR au Burundi.

Logistique et appui aux opérations

- Le HCR a offert une assistance à plus de 4 600 rapatriés et assuré leur transport, ainsi que celui de leurs affaires, jusqu'à leur destination finale au Burundi.

| Contraintes |

Plus de 37 000 réfugiés burundais demeurés au camp de Mtabila en Tanzanie rechignent toujours à rentrer en dépit des mesures incitatives prises par les bureaux du HCR au Burundi et en Tanzanie. La réticence des réfugiés à rentrer a eu une incidence négative sur des activités planifiées, notamment sur la construction des villages de paix. Sur les cinq villages prévus, seuls deux ont été achevés.

La réticence des réfugiés burundais à regagner leur pays s'explique en partie par les violences qui ont suivi les élections. La conjoncture économique des plus précaires, la hausse incessante des prix et l'agitation sociale ont nui à la bonne réintégration des réfugiés qui ont opté pour le rapatriement. Le problème de l'accès à la terre est demeuré

un obstacle majeur à la réintégration, en particulier dans les trois grandes provinces de retour situées au sud du pays.

Informations financières

Les fonds disponibles ont été suffisants pour exécuter les activités jugées prioritaires pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Les activités de mobilisation des ressources menées sur le terrain ont été efficaces et ont rapporté plus de 60 pour cent du budget opérationnel. Cependant, certaines activités prévues, notamment la construction de villages ruraux intégrés, n'ont pu être exécutées en raison de contraintes administratives. Sur les cinq villages prévus, seuls deux ont été construits du fait de retards dans l'allocation de sites adéquats, de sorte qu'une part importante du budget n'a pas été dépensée à la fin de l'année.

Organisation et mise en œuvre

L'opération du HCR au Burundi a été gérée par une délégation en poste à Bujumbura, qui a assuré la supervision générale au niveau du pays, par deux sous-délégations implantées à Makamba et à Muyinga, ainsi que par un bureau de terrain situé à Ruyigi. Deux unités de terrain en poste à Bururi et Rutana ont opéré sous la responsabilité de la sous-délégation de Makamba. L'effectif était composé de 155 personnes : 23 fonctionnaires internationaux, 115 collaborateurs nationaux, 14 VNU, un JEA et deux consultants. L'emplacement des bureaux a permis de garantir une prise en charge adéquate des réfugiés, de surveiller les zones de retour ainsi que de coordonner et d'exécuter les activités de réintégration. Les nouveaux locaux de la délégation de Bujumbura répondaient aux normes de sécurité et ont assuré de meilleures conditions de travail au personnel.

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	6
□ Effectifs totaux	155
Internationaux	23
Nationaux	115
JEA	1
VNU	14
Autres	2

Collaboration avec les partenaires

Le HCR et les autres institutions onusiennes présentes au Burundi ont mené leur action dans un cadre unifié destiné à assurer la sécurité, la sûreté et le bien-être de l'ensemble du personnel des Nations Unies et de leurs partenaires. Par des contrôles réguliers, les responsables de la sécurité se sont assurés que les organisations respectaient bien les normes MOSS et MORSS, et ont coopéré pour actualiser les plans de sécurité/d'évacuation. Le HCR et le Bureau des droits de l'homme du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) ont conjointement coordonné les activités du secteur de la protection au titre de l'approche modulaire.

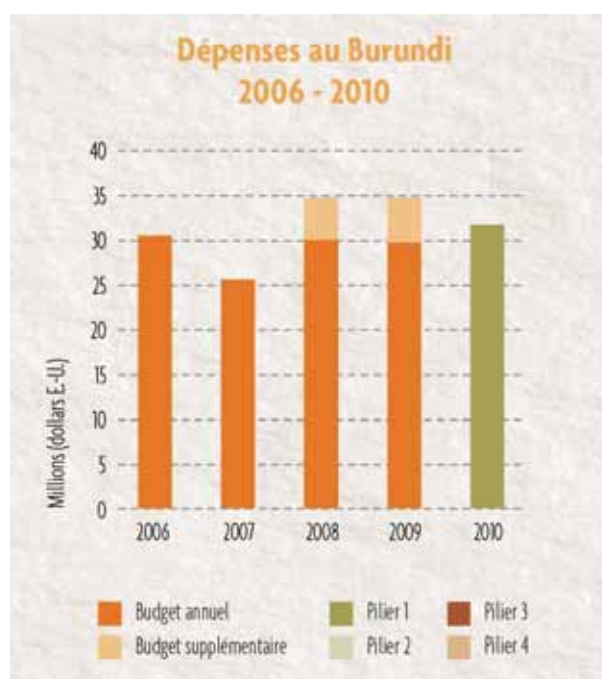
Évaluation générale

Les réfugiés burundais accueillis au camp de Mtabila en Tanzanie sont toujours réticents à rentrer, en dépit des mesures destinées à les y inciter. L'enthousiasme limité que

suscite la perspective d'un retour au pays chez les réfugiés congolais pose également un problème, mais dans leur cas, le HCR n'a pas pour objectif de promouvoir le rapatriement librement consenti mais uniquement de le faciliter. Le rapatriement des Burundais réfugiés en RDC donne de meilleurs résultats : les candidats au retour se présentent en un flot ininterrompu depuis que l'opération a été lancée à la fin de l'année 2010.

Le HCR a atteint tous ses objectifs pour ce qui est de l'assistance pendant la phase de retour (documents légaux, colis d'aide au retour, abris, etc.). Cependant, les projets de réintégration n'ont pas été exécutés intégralement en raison des litiges fonciers, de l'inaccessibilité de certaines zones, du manque de services éducatifs et médicaux et des possibilités très limitées, concernant les activités génératrices de revenus. L'assistance essentielle a été prodiguée de manière satisfaisante aux réfugiés accueillis dans les camps ; cependant, il faut s'attaquer à certains problèmes, tels que la dépendance vis-à-vis de l'aide, l'insuffisance et l'irrégularité des revenus, et la violence sexuelle et sexiste.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
Organismes gouvernementaux :	Ministère de l'Intérieur (Office National pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides, Centre National d'Identification), Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés-PARESI), Commission Nationale des Terres et autres Biens
ONG :	Action humanitaire africaine, Association des femmes juristes, Centre africain pour une résolution constructive des conflits (ACCORD), Comité international de secours, Conseil pour l'Éducation et le Développement, Conseil norvégien pour les réfugiés, Fédération Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Burundi, Handicap International (France), Ligue Iteka, Stop SIDA, <i>Transcultural Psychosocial Organization – Health Net International</i> , <i>World Outreach Initiatives</i>
Autres :	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
Partenaires opérationnels	
ONG :	Conseil norvégien pour les réfugiés, Fonds d'éducation pour les réfugiés, Solidarités International
Autres :	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), CICR, FAO, OMS, PAM, UNICEF



Budget, revenus et dépenses au Burundi | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	33 980 004	74 933	940 014	44 652	35 039 603
Revenus issus des contributions ¹	17 881 047	0	0	0	17 881 047
Autres fonds disponibles	13 765 963	31 727	0	39 792	13 837 482
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	31 647 010	31 727	0	39 792	31 718 529

VENTILATION DES DÉPENSES

<i>Environnement de protection favorable</i>					
Cadre juridique national	125 386	3 206	0	0	128 592
Cadre administratif national	168 019	3 206	0	7 437	178 661
Politiques de migrations nationales et régionales	24 916	3 206	0	0	28 122
Prévention de l'apatridie	0	3 206	0	0	3 206
Coopération avec les partenaires	181 314	0	0	7 437	188 750
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	86 714	0	0	0	86 714
Non-refoulement	79 341	0	0	0	79 341
Protection de l'environnement	429 768	0	0	0	429 768
Sous-total	1 095 457	12 825		14 873	1 123 155
<i>Procédures de protection équitables</i>					
Conditions d'accueil	160 723	0	0	0	160 723
Enregistrement et établissement de profils	814 200	0	0	12 460	826 660
Accès aux procédures d'asile	26 842	0	0	0	26 842
Détermination de statut juste et efficace	191 082	0	0	0	191 082
Regroupement familial	114 777	0	0	0	114 777
Documents individuels	418 739	0	0	0	418 739
Documents d'état civil	83 523	0	0	0	83 523
Sous-total	1 809 886	0	0	12 460	1 822 346
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>					
Application de la loi	129 294	0	0	0	129 294
Système de gestion de la sécurité communautaire	73 920	0	0	0	73 920
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	340 264	0	0	0	340 264
Protection des enfants	379 874	0	0	0	379 874
Liberté de mouvement	54 191	0	0	0	54 191
Détention non arbitraire	121 592	0	0	0	121 592
Accès aux solutions juridiques	298 234	0	0	0	298 234
Sous-total	1 397 369	0		0	1 397 369

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>					
Sécurité alimentaire	138 264	0	0	0	138 264
Nutrition	112 060	0	0	0	112 060
Eau	306 812	0	0	0	306 812
Abris et autres infrastructures	6 219 680	0	0	0	6 219 680
Articles ménagers et d'hygiène de base	550 759	0	0	0	550 759
Soins de santé primaire	1 370 984	0	0	0	1 370 984
VIH et sida	275 067	0	0	0	275 067
Éducation	1 094 259	0	0	0	1 094 259
Services d'assainissement	139 299	0	0	0	139 299
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	619 652	0	0	0	619 652
Sous-total	10 826 835	0	0	0	10 826 835
<i>Autogestion et participation communautaires</i>					
Évaluation participative et mobilisation communautaire	130 461	0	0	0	130 461
Autogestion de la communauté et représentation équitable	102 799	0	0	0	102 799
Gestion et coordination des camps	542 690	0	0	0	542 690
Autosuffisance et moyens d'existence	365 511	0	0	0	365 511
Sous-total	1 141 461	0	0	0	1 141 461
<i>Solutions durables</i>					
Stratégie de solutions durables	0	0	0	12 460	12 460
Retour volontaire	1 586 520	0	0	0	1 586 520
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	1 601 569	0	0	0	1 601 569
Réinstallation	300 980	7 314	0	0	308 294
Appui à l'intégration sur place	0	4 275	0	0	4 275
Réduction des cas d'apatridie	0	7 314	0	0	7 314
Sous-total	3 489 068	18 902	0	12 460	3 520 430
<i>Relations extérieures</i>					
Relations avec les donateurs	127 992	0	0	0	127 992
Mobilisation des ressources	153 531	0	0	0	153 531
Information	168 433	0	0	0	168 433
Sous-total	449 957	0	0	0	449 957
<i>Logistique et appui aux opérations</i>					
Chaîne d'approvisionnement et logistique	4 507 302	0	0	0	4 507 302
Gestion de programme, coordination et appui	2 381 802	0	0	0	2 381 802
Sous-total	6 889 104	0	0	0	6 889 104
Versements aux partenaires d'exécution	4 547 624	0	0	0	4 547 624
Autres objectifs	249	0	0	0	249
Total	31 647 010	31 727	0	39 792	31 718 529

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.